



**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT  
POUR ASSURER LA CONTINUITE DES VOIES  
DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE  
AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE**

(Article L 134-2 et L 134-3 du code forestier)

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON

PISTE DM 411 DITE DE DARBOUSSET

**RAPPORT DE PRESENTATION**

## **1. MOTIVATIONS**

Malgré son ancienneté, la majeure partie des infrastructures de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) vauclusiennes qui traversent des propriétés privées ne bénéficie d'aucune forme de maîtrise foncière. Afin de maintenir la continuité dans le temps de ce type de voies, il est nécessaire que les emprises des ouvrages de DFCI fassent l'objet d'une servitude de passage et d'aménagement comme cela est prévu dans le code forestier.

Les servitudes permettront également la mise aux normes de certaines infrastructures. De plus, le bénéficiaire de la servitude peut procéder à ses frais au débroussaillage des abords de la piste sur deux bandes latérales sans que le total des largeurs de ces bandes n'excède 100 mètres. (Article L 134-2 du code forestier). Par conséquent, les servitudes autorisant ces aménagements permettent une meilleure défense contre l'incendie des massifs forestiers, des biens et des personnes.

La piste DM 411 dite de Darbousset figure dans le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies 2015-2024 (PDPFCI) en tant qu'ouvrage de défense de la forêt contre les incendies. En tant que politique de l'Etat, le PDPFCI a été approuvé par arrêté préfectoral le 26 novembre 2015. Ce document fait la synthèse de toutes les actions visant à diminuer le risque d'incendie de forêt dans le département. Il a été rédigé en collaboration avec tous les partenaires départementaux et régionaux ayant une action dans ce domaine. La consolidation du statut foncier des ouvrages de DFCI est une des actions figurant dans le PDPFCI.

## **2. DEMANDE DE SERVITUDE**

Pour la mise aux normes des infrastructures de DFCI et la réalisation des bandes de sécurité à leurs abords, une servitude prévue par l'article L. 134-2 du code forestier doit être créée par arrêté préfectoral. L'arrêté est précédé d'une enquête publique dans les cas prévus à l'article L. 134-2. Cette enquête est réalisée dans les conditions prévues par le chapitre IV du titre III du livre Ier du code des relations entre le public et l'administration.

La servitude de passage et d'aménagement est établie par le Préfet au profit du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, établissement public qui regroupe le département de Vaucluse, 136 communes et 2 EPCI représentant 6 communes et bénéficiant de la compétence transférée par ses adhérents dans le domaine de la DFCI (travaux et gestion des ouvrages préventifs de DFCI).

Chaque piste DFCI du PDPFCI doit faire l'objet d'une servitude qui lui est propre. Toutes les pistes existantes ou à créer feront l'objet d'une servitude. La présente demande de servitude concerne exclusivement la piste DM 411.

La servitude de passage et d'aménagement est établie pour une durée illimitée.

## **3. CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE**

La piste DFCI DM 411 dite de Darbousset est classée en 3<sup>ème</sup> catégorie dans le PDPFCI. Le classement des pistes est réalisé selon les critères de classification des pistes DFCI du "Guide de normalisation des équipements DFCI de la zone de défense Sud" édité en 2014 par la Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

Les caractéristiques des pistes de 3<sup>ème</sup> catégorie sont les suivantes :

- largeur minimale de 3 mètres de roulement,

- débroussaillage latéral d'une largeur de 7 mètres de chaque côté de la piste.

La longueur totale des tronçons de piste concernés par la servitude est de 1 309 mètres. La largeur de l'emprise concernée est de 10 mètres comprenant une bande de roulement de 6 mètres.

#### **4. ESTIMATION SOMMAIRE DES DEPENSES**

Les travaux de réfection et d'entretien des pistes DFCI se font selon une périodicité allant de 5 à 15 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 411 est de 6 600 € (hors taxe).

Les travaux de débroussaillage aux abords des pistes DFCI se font tous les 3 à 4 ans. Le coût estimé de ces travaux pour la piste DM 411 est de 4 600 € (hors taxe).

#### **5. DEROGATIONS A L'INTERDICTION GENERALE DE CIRCULATION**

La voie de défense des bois et forêts contre l'incendie objet de la servitude a le statut de voie spécialisée, non ouverte à la circulation générale.

La circulation est exclusivement réservée :

- aux propriétaires de parcelles traversées par les pistes et aux occupants de leur chef,
- aux bénéficiaires de servitudes établies au titre de l'article 682 du code civil,
- au bénéficiaire de la présente servitude, à ses mandataires ou à ses partenaires,
- aux services appelés à assurer la prévention et la lutte contre les incendies de forêts mentionnés dans l'ordre préfectoral annuel d'opérations "feux de forêts",
- aux personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leur fonction.

#### **6. PARCELLAIRE CONCERNE PAR LA SERVITUDE**

Commune de Saint-Marcellin-les-Vaison :

- Parcelle n° 144 - Section : A - Surface : 5514 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 636 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 145 - Section : A - Surface : 5116 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 501 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 146 - Section : A - Surface : 7645 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 561 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 147 - Section : A - Surface : 5125 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 658 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 149 - Section : A - Surface : 4425 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 308 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 150 - Section : A - Surface : 4388 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 110 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 152 - Section : A - Surface : 2057 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 29 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 286 - Section : A - Surface : 2024 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 4 m<sup>2</sup>

- Parcelle n° 287 - Section : A - Surface : 3387 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1308 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 288 - Section : A - Surface : 887 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 171 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 309 - Section : A - Surface : 11565 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 3 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 310 - Section : A - Surface : 1828 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 102 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 311 - Section : A - Surface : 298 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 219 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 147 - Section : B - Surface : 336 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 40 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 148 - Section : B - Surface : 762 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 20 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 237 - Section : B - Surface : 688 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 145 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 238 - Section : B - Surface : 3746 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 274 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 241 - Section : B - Surface : 1975 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 77 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 242 - Section : B - Surface : 813 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 9 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 243 - Section : B - Surface : 2601 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 780 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 244 - Section : B - Surface : 3023 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 320 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 245 - Section : B - Surface : 9031 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1486 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 246 - Section : B - Surface : 1962 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 67 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 248 - Section : B - Surface : 9066 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 516 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 249 - Section : B - Surface : 1931 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 41 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 250 - Section : B - Surface : 112956 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 1271 m<sup>2</sup>

- Parcelle n° 251 - Section : B - Surface : 16081 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 2000 m<sup>2</sup>
- Parcelle n° 509 - Section : B - Surface : 27426 m<sup>2</sup>  
Surface de la servitude sur la parcelle : 387 m<sup>2</sup>



## **INCIDENCE DE L'OUVRAGE SUR LE MILIEU**

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON

PISTE DM 411 DITE DE DARBOUSSET

**RAPPORT TENANT LIEU DE NOTICE D'INCIDENCE**

*Juin 2018*

## **1. PRESENTATION DE LA ZONE DESSERVIE**

### a/ Situation administrative

Située au nord-est du massif des Dentelles de Montmirail, la piste DM 411 se situe à l'est du territoire de la commune de Saint-Marcellin-les-Vaison. La zone concernée porte sur un massif boisé dense.

### b/ Situation géographique

La piste DM 411 dessert un secteur boisé situé entre les reliefs appelés la Garenne et Darbousset. Son débouché sud est au même endroit que celui de la piste DFCI DM 410 dite de la Garenne. Ainsi, elle fait la jonction entre le hameau de la Tuilière au sud puis rejoint la piste DM 410 au niveau du point culminant du relief de la Garenne au nord. Depuis le hameau, la piste opère une ascension continue jusqu'à la piste DM 410 avec une pente moyenne d'environ 7 %.

### c/ Géologie

Les formations géologiques rencontrées par la piste DM 410 sont composées de :

- grès et sables, calcaires gréseux, marnes sableuses (notation du BRGM : c1a),
- marnes sableuses, molasses calcaires et quartzo-calcaires (notation du BRGM : m2\_(11)).

### d/ Régime hydrique

La commune de Saint-Marcellin-les-Vaison, située dans la zone d'influence du climat méditerranéen, est soumise à un rythme à quatre temps : deux saisons sèches, dont une brève en fin d'hiver, une très longue et accentuée en été, deux saisons pluvieuses, en automne, avec des pluies abondantes sinon torrentielles, et au printemps. Les étés sont chauds et secs, liés à la remontée des anticyclones subtropicaux, entrecoupés d'épisodes orageux parfois violents. Les hivers sont doux. Les précipitations sont peu fréquentes et la neige rare.

### e/ Végétation

La piste DM 411 rencontre un seul type de peuplement forestier composé de pin d'Alep.

## **2. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

### a/ Contrôle des modifications immédiates de l'environnement

Eloignée de toute agglomération et invisible d'une route fréquentée, la piste n'affecte en rien l'aspect paysager du site.

### b/ Contrôle des risques provoqués sur le milieu naturel

L'impact faible des travaux, la couverture forestière, la nature du terrain et l'aménagement de revers d'eau rendent inexistantes les risques d'érosion.

### c/ Contrôle de la protection des richesses naturelles

La piste a pour objet de faciliter l'intervention des moyens de lutte sur un éventuel feu de forêt et donc assure un rôle de conservation des richesses naturelles.

### **3. RAISONS A L'ORIGINE DU CHOIX DE CETTE PISTE**

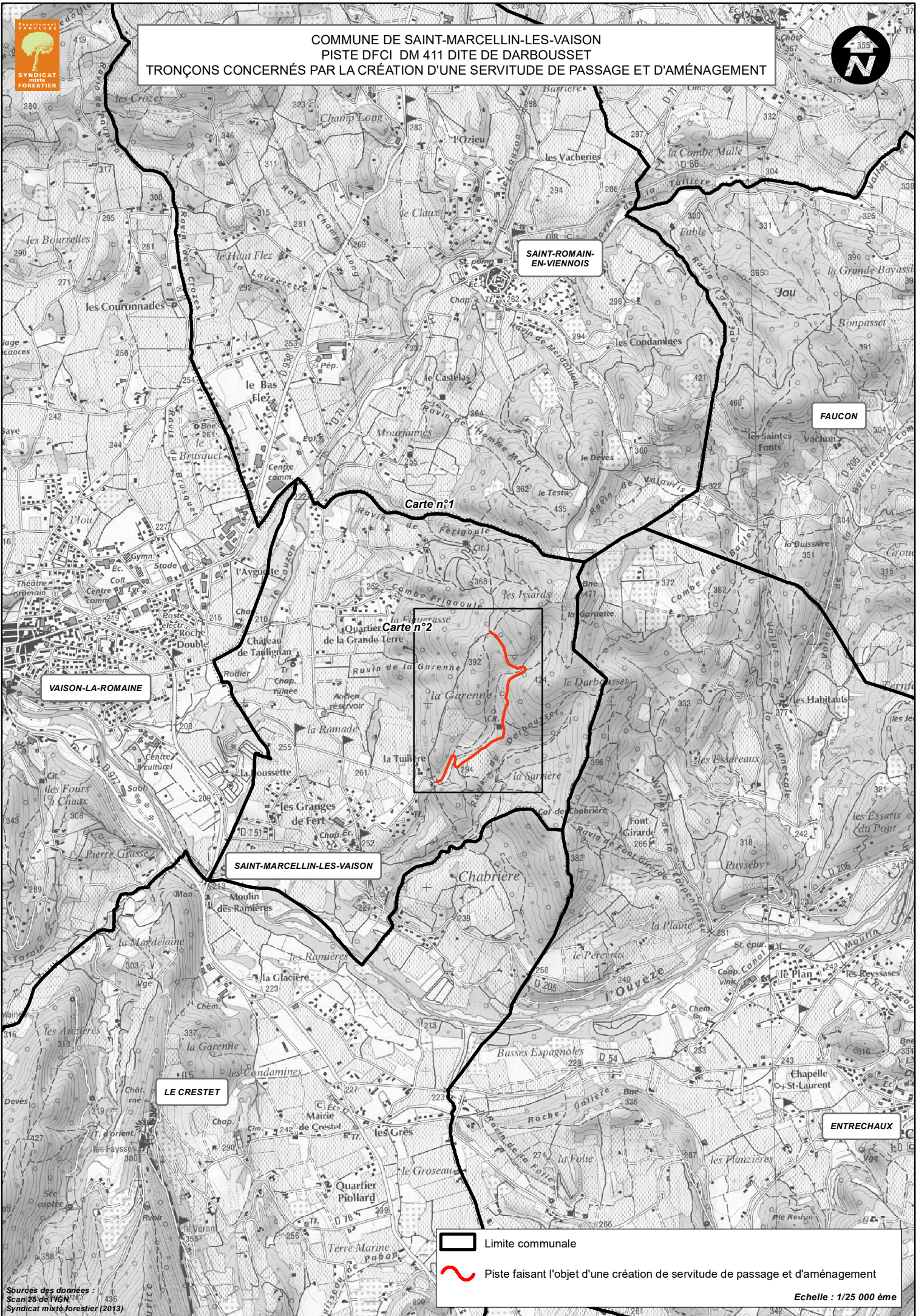
Le niveau d'aléa feu de forêt de la zone desservie par la piste est très fort. La piste DM 411 s'inscrit parfaitement dans la stratégie générale de lutte contre les feux de forêts en permettant la surveillance et la mobilité des moyens de lutte, cette stratégie reposant essentiellement sur la maîtrise des éclosions des feux au stade initial.



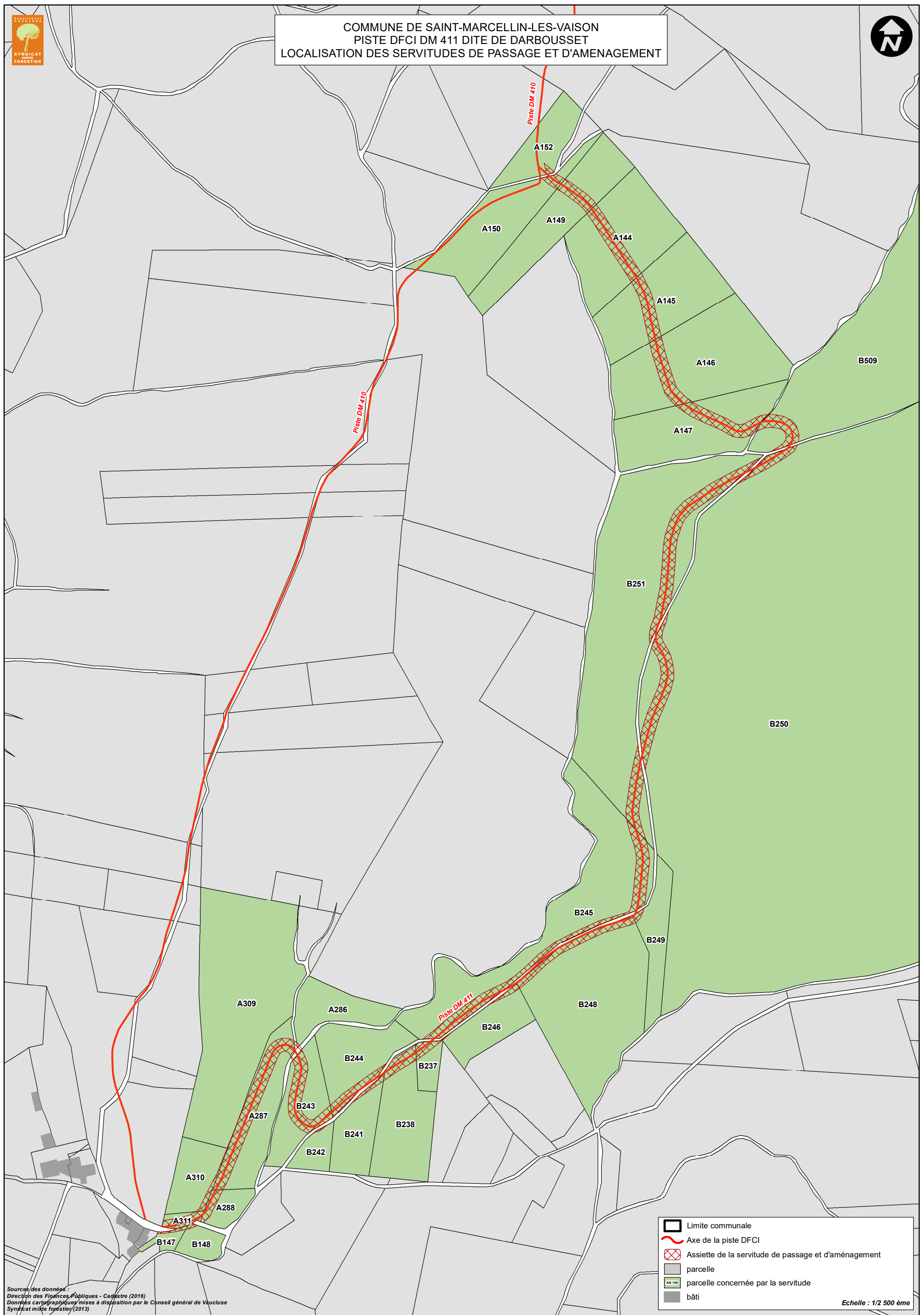
**Annexes :**

- Plans localisant la piste DFCI concernée et les parcelles concernées par la servitude de passage et d'aménagement
- Listes des propriétaires concernés par la servitude de passage et d'aménagement

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON  
PISTE DFCI DM 411 DITE DE DARBOUSSET  
TRONÇONS CONCERNÉS PAR LA CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT



COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-LES-VAISON  
PISTE DFCI DM 411 DITE DE DARBOUSSET  
LOCALISATION DES SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMENAGEMENT



- Limite communale
- Axe de la piste DFCI
- Assiette de la servitude de passage et d'aménagement
- parcelle
- parcelle concernée par la servitude
- bâti

Sources des données :  
Direction des Régions Publiques - Cadastre (2016)  
Données cartographiques/mises à disposition par le Conseil général de Vaucluse  
Syndicat mixte forestier (2013)

Nom de la commune	Numéro INSEE	Code de parcelle	Surface de la parcelle (m²)	Surface des emprises de la servitude (m²)	Droit réel	Nom	Prénom	Adresse	
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A144	5514	636	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A145	5116	501	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A146	7645	561	Propriétaire	BARRE	DANIEL	0084 RUE JEAN REBOUL	84100 ORANGE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A147	5125	658	Propriétaire	BARRE	DANIEL	0084 RUE JEAN REBOUL	84100 ORANGE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A149	4425	308	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A150	4388	110	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A152	2057	29	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A286	2024	4	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A287	3387	1308	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
					Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A288	887	171	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A288	887	171	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A309	11565	3	Propriétaire	BARRE	DANIEL	0084 RUE JEAN REBOUL	84100 ORANGE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A310	1828	102	Usufruitier	LEMAIRE	JACQUES JULES	6 BD FRERE ORBAN	4000 LIEGE BELGIQUE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A310	1828	102	Nu-propiétaire	LEMAIRE	ANNE	40 RUE DE THISMES	HANNUT 04280 BELGIQUE
					Usufruitier	LEMAIRE	SUZANNE	6 BD FRERE ORBAN	4000 LIEGE BELGIQUE
					Nu-propiétaire	LEMAIRE	FRANCOIS PIERRE	24 RUE COURTOIS	LIEGE 04000 BELGIQUE
					Nu-propiétaire	LEMAIRE	PIERRE MARIE	RUE TINGREMONT 55	6120 NALINNES BELGIQUE
					Nu-propiétaire	LARIVIERE	MARIE-HENRIETTE	RUE SANS SOUCIS	IXELLES BRUXELLES BELGIQUE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	A311	298	219	Propriétaire	BARRE	DANIEL	0084 RUE JEAN REBOUL	84100 ORANGE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B147	336	40	Usufruitier	GODDE	GERARD	0016BRUE ANATOLE FRANCE	92370 CHAVILLE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B147	336	40	Nu-propiétaire	DUFOSSE	SANDRINE	0053 AV D YPRES	78410 AUBERGENVILLE
					Usufruitier	GODDE	PIERRETTE	0016BRUE ANATOLE FRANCE	92370 CHAVILLE
					Nu-propiétaire	GODDE	SEBASTIEN	0061 RUE DU CHATEAU	95320 ST LEU LA FORET
					Nu-propiétaire	GODDE	ANTOINE	0108 CHE DU BRET	38500 COUBLEVIE
					Usufruitier	GODDE	GERARD	0016BRUE ANATOLE FRANCE	92370 CHAVILLE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B148	762	20	Nu-propiétaire	DUFOSSE	SANDRINE	0053 AV D YPRES	78410 AUBERGENVILLE
					Usufruitier	GODDE	PIERRETTE	0016BRUE ANATOLE FRANCE	92370 CHAVILLE
					Nu-propiétaire	GODDE	SEBASTIEN	0061 RUE DU CHATEAU	95320 ST LEU LA FORET
					Nu-propiétaire	GODDE	ANTOINE	0108 CHE DU BRET	38500 COUBLEVIE
					Usufruitier	GODDE	GERARD	0016BRUE ANATOLE FRANCE	92370 CHAVILLE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B237	688	145	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B237	688	145	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B238	3746	274	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B238	3746	274	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B241	1975	77	Propriétaire	VERTU	AGNES	0005 RTE DE SANCHEY	88390 LES FORGES
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B242	813	9	Propriétaire	VERTU	AGNES	0005 RTE DE SANCHEY	88390 LES FORGES
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B243	2601	780	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B243	2601	780	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B244	3023	320	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B244	3023	320	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B245	9031	1486	Propriétaire	BARRE	DANIEL	0084 RUE JEAN REBOUL	84100 ORANGE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B246	1962	67	Propriétaire	BARRE	JEANINE	28 IMPASSE BEAU SOLEIL 27 IMP BEAUSOLEIL	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B246	1962	67	Propriétaire	BARRE	MICHEL	0085 CHE DE LA PLANCHETTE	84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B248	9066	516	Propriétaire	CARPENTRAS	HENRI		84110 VAISON-LA-ROMAINE
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B249	1931	41	Propriétaire	VERTU	AGNES	0005 RTE DE SANCHEY	88390 LES FORGES
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B250	112956	1271	Propriétaire	COMMUNE DE SAINT MARCELLIN LES VAISON		MAIRIE	84110 SAINT-MARCELIN-LES-VAISON
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B251	16081	2000	Propriétaire	COMMUNE DE SAINT MARCELLIN LES VAISON		MAIRIE	84110 SAINT-MARCELIN-LES-VAISON
Saint-Marcellin-les-Vaison	84111	B509	27426	387	Propriétaire	MICHEL	MARYSE	0068 AV DE LA VICTOIRE	13660 ORGON

Sources des données : Direction des Finances Publiques - Cadastre (2016)